



Resiliation de contrat avant fin d'engagement

Par **Ialy971**, le **13/03/2008** à **01:01**

bonjour

j 'ai change d'operateur telephonique et internet le 02/02/2008 (engagement de 12 mois). Je constate un mauvais fonctionnement des services .lignes interrompues en pleine conversation , mauvaise qualité d'ecoute, ligne qui crache pas de tonalite..
je voudrais savoir s'il est possible de resilier mon abonnement pour mauvais fonctionnement sans payer de penalite

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008** à **14:11**

Bonjour.

Oui, vous pourriez mais il vous faudra saisir le juge de proximité pour cela.